

Département de la Réunion
Commune de SAINT DENIS

MAITRE D'OUVRAGE : DAC de la Réunion

« **CCE** »

Opération de construction du **C**entre de **C**onservation et d'**E**tude régional de la
Réunion à SAINT DENIS

Cahier des **C**lauses **T**echniques **P**articulières

MARCHE

Lot N° 11 : Cloisons / Faux plafonds / Encoffrements

ARCHITECTE :

NEO ARCHITECTES

74 TER A Route de Trou d'eau
97 434 LA SALINE LES BAINS
Tél : 02 62 71 14 51
Fax : 02 62 71 14 53
e-mail : vincent.dementiere@neo-archi.fr

BET VRD / STRUCTURE / FLUIDES :

INTEGRALE

4bis Rue Fond Générèse
Village de l'éperon
97435 Saint Gilles les hauts
Tél : 02 62 24 59 63
E-mail : bet@integrale.re

ECONOMISTE & PAYSAGISTE :

CRATERRE REUNION

74 TER A Route de Trou d'eau
97434 LA SALINE LES BAINS
Tél : 02 62 71 14 51
Fax : 02 62 71 14 53
e-mail : vincent.dementiere@neo-archi.fr

Cahier des Clauses Techniques Particulières

DESCRIPTION DES OUVRAGES & PRESTATIONS

SOMMAIRE

1	OBJET	3
2	CONSISTANCE DES TRAVAUX	3
3	REGLEMENTS ET NORMES	3
3.1	DOCUMENTS DE REFERENCE CONTRACTUELS	3
3.2	MATERIAUX ET FOURNITURES	3
4	COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT	3
4.1	PLANS	3
4.2	COMPTE PRORATA	4
4.3	COORDINATIONS DES TRAVAUX	4
5	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	4
5.1	CONDITIONS DE POSE DES PLAFONDS	4
5.2	PRESCRIPTIONS DE POSE ET DE MISE EN ŒUVRE	4
5.2.1	GENERALITES	4
5.2.2	SUPPORTS DES PLAFONDS	4
5.2.3	OSSATURES - FIXATIONS	4
5.2.4	REVETEMENT DE PLAFOND	5
5.3	SPECIFICATIONS DIVERSES	5
5.3.1	ÉTAT DE LIVRAISON DES FAUX-PLAFONDS/CLOISONS	5
5.3.2	SUJETIONS IMPOSEES PAR LES IMPERATIFS DES AUTRES CORPS D'ETAT	5
5.3.3	OSSATURES POUR EQUIPEMENTS TECHNIQUES	5
5.3.4	SECURITE CONTRE L'INCENDIE	5
5.3.5	ACCESSIBILITE HANDICAPES	5
5.3.6	RESPONSABILITE ET SECURITE	5
6	DESCRIPTIF DES OUVRAGES	6
6.1	CLOISONS / DOUBLAGES	6
6.1.1	TYPE 1	6
6.1.2	TYPE 2	7
6.1.3	TYPE 3	7
6.1.4	TYPE 4 ET 5	8
6.1.5	TYPE 6	8
6.1.6	TYPE 7	9
6.1.7	TYPE 8	9
6.2	ENCOFFREMENT	10
6.2.1	ENCOFFREMENT INTERIEUR ACOUSTIQUE / SOFFITE	10
6.2.2	ENCOFFREMENT EXTERIEUR CTBX	10
6.3	FAUX PLAFONDS	11
6.3.1	FAUX PLAFOND PLAQUES DE PLATRE SUR OSSATURE METALLIQUE	11
6.3.2	FAUX PLAFOND PLAQUES DE PLATRE SUR OSSATURE METALLIQUE CF1H	11
6.3.3	FAUX PLAFOND PLAQUES DE PLATRE SUR OSSATURE METALLIQUE CF1H BOITE DANS LA BOITE	12
6.3.4	FAUX PLAFOND PLAQUES DE PLATRE SUR OSSATURE METALLIQUE HYDROFUGE	12
6.3.5	FAUX PLAFOND EN DALLES DEMONTABLES MINERALES	13
6.3.6	FAUX PLAFOND EN DALLES DEMONTABLES MINERALES PERFOREES	13
6.4	OUVRAGE DIVERS	14
6.4.1	CLOISONS AMOVIBLE	14
6.4.2	TRAPPE DE VISITE	14

1 OBJET

Le présent lot a pour objet la description des travaux et prestations nécessaires à la réalisation totale et complète des travaux de **CLOISONS / FAUX PLAFONDS / ENCOFFREMENTS** pour l'opération de construction d'un **CCE**, Centre de Conservation et d'Etude à Saint Denis.

2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont essentiellement les suivants :

La fourniture et la pose de tous les ouvrages de cloisons sèches et faux-plafond, de quincailleries et accessoires divers, de finitions.

La fourniture et la pose de tous les traitements de protections spécifiques aux matériaux employés, conformément aux règles des sites (milieu tropical humide, zone littorale, sites exposés).

3 REGLEMENTS ET NORMES

3.1 DOCUMENTS DE REFERENCE CONTRACTUELS

Les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables, dont notamment les suivants :

- DTU 25.222 Intitulé Plafonds fixés - plaques de plâtre à enduire, plaques de plâtre à parement lisse
- Le DTU 58.1 Intitulé Plafonds suspendus
- DTU 25.41 Intitulé Cloisons en plaque de plâtre sur ossature métallique galvanisée à chaud.
- Normes NF P 72-201

Les prestations du présent lot comprennent également la finition des baies nécessaires à la mise en œuvre des ensembles menuisés par le lot menuiserie bois et menuiserie aluminium et les sujétions de pose des appareils des lots électricité et plomberie. Les calfeutrements des passages d'ouvrages des autres corps d'état sont à la charge du présent lot de manière à rétablir la même isolation phonique que la cloison de base.

La pose des cloisons s'effectue sur la dalle avant la pose du revêtement de sol (sauf pour les cloisons démontables ou amovibles) compris sujétions de traçage et de traitement des joints. Un jeu obligatoire de 10 mm est laissé entre la partie inférieure des plaques et la surface du revêtement de sol.

Les renforts en bois traité classe 4 pour charges de 30 kg sont conformes au cahier des charges.

Recommandations professionnelles du SNFA pour la « *liaison et la coordination des façades, cloisons démontables et amovibles, habillages intérieurs métalliques et plafonds suspendus* ».

Au sujet des DTU / CCTG et normes visées ci-dessus, le cas échéant, il est ici bien précisé qu'en cas de discordance entre les spécifications, prescriptions et descriptions ci-après du présent document, et celles des DTU / CCTG et normes, l'ordre de préséance sera celui énoncé aux "clauses communes à tous les lots".

3.2 MATERIAUX ET FOURNITURES

Les matériaux et fournitures entrant dans les ouvrages du présent lot, devront répondre aux prescriptions des DTU et notamment celles du DTU 58.1, DTU 25.222 et DTU 25.41:

L'ensemble des éléments en plâtre devront être de qualité hydrofuge.

- Matériaux de faux-plafond fibreux : art. 2.11 ;
- Dimensions nominales - tolérances : art. 2.2 et 2.3 ;
- Traitement des matériaux métalliques : art. 2.31, 2.32 et 2.33;
- Ossatures : art. 2.42 ;

Les ossatures et renforts en bois devront avoir été traitées insecticides et fongicides (classe 4), toutes les coupes recevront un traitement complémentaire par double badigeon croisé de solution type « **WOLMANIT®** » ou similaire

Toutes les pièces accessoires, visseries, etc., devront avoir été traitées contre l'oxydation par galvanisation, électro-zingage, anodisation ou autre, selon le cas.

4 COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT

4.1 PLANS

Les plans de fabrication seront soumis à l'approbation du Maître d'Œuvre et bureau de contrôle avant le lancement en atelier.

L'entrepreneur fera parvenir en temps voulu, par l'intermédiaire du maître d'œuvre, à chacune des autres entreprises concernées, un exemplaire de ses dessins, tels que ceux-ci auront été approuvés avec les indications nécessaires à l'exécution de ses proches ouvrages.

Il s'assurera que celles-ci sont bien suivies et en cas de contestation, il en référera au maître d'œuvre.

4.2 COMPTE PRORATA

Un compte prorata sera créé pour le chantier, géré par l'entreprise de gros œuvre. Y seront portées les dépenses communes, eau, électricité, panneau de chantier, nettoyage, etc., selon l'appréciation du maître d'œuvre.

4.3 COORDINATIONS DES TRAVAUX

Au cours de la période de préparation, l'entrepreneur du présent lot devra :

- Remettre à l'entreprise de gros œuvre par le canal du maître d'œuvre, toutes indications relatives à l'état de livraison, à la préparation, etc., des supports destinés aux travaux du présent lot ;
- Remettre à toutes les entreprises intéressées, toujours par le canal du maître d'œuvre, tous les renseignements et éléments nécessaires pour guider lesdites entreprises dans la préparation ou l'exécution des ouvrages pouvant avoir une influence sur l'exécution des travaux du présent lot.
- En complément aux prescriptions des DTU, l'entrepreneur sera tenu :
- De s'informer auprès du maître d'œuvre des éventuelles sujétions particulières pouvant découler des conditions d'exploitation des locaux et pouvant avoir une influence sur les travaux de cloisons, habillages et plafonds ;
- De prendre contact en temps opportun avec les entrepreneurs des autres corps d'état afin de prendre conjointement toutes dispositions pour assurer une parfaite coordination de leurs travaux respectifs.

5 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

5.1 CONDITIONS DE POSE DES PLAFONDS

Tous les faux-plafonds visés par le DTU 25.222, de quelque catégorie qu'ils soient, ne pourront être mis en œuvre que dans les conditions définies à l'article 3.1 du CC de ce DTU.

Toutes les cloisons ne pourront être mises en œuvre que dans les conditions définies dans le DTU 25.41.

5.2 PRESCRIPTIONS DE POSE ET DE MISE EN ŒUVRE

5.2.1 GENERALITES

Les travaux comprendront implicitement tous ouvrages principaux et accessoires nécessaires quels qu'ils soient, tant en ce qui concerne les ossatures, fixations, etc., que les plafonds proprement dits, et les ouvrages de finition.

5.2.2 SUPPORTS DES PLAFONDS

Il appartiendra à l'entrepreneur du présent corps d'état de se mettre en rapport en temps voulu avec le ou les entrepreneurs chargés de l'exécution des ouvrages constituant les supports des plafonds, afin de leur donner toutes indications utiles avec tous dessins cotés à l'appui, pour ce qui est des percements, douilles, fers ou crochets en attente, rails de fixation, etc., à prévoir dans ces supports.

L'ensemble des travaux devra d'autre part être réalisé d'une façon absolument conforme aux prescriptions de mise en œuvre du fabricant du type de plafond considéré.

Le présent lot prend en compte dans sa proposition des éventuelles déformations liées aux tolérances des charpentes bois ou acier pour la tenue de son faux plafond. A cette fin il prévoira une ossature secondaire désolidarisée de la charpente bois et fixée sur les façades en coordination avec le lot concerné pour éviter toute déformation du faux-plafond.

5.2.3 OSSATURES - FIXATIONS

Pour tous les plafonds de tous types, l'entrepreneur du présent lot devra l'exécution de tous ouvrages nécessaires à la réalisation des ossatures de fixation et de pose.

Ces ossatures comprendront tous les éléments utiles en fonction du type de plafond et de la nature du support.

L'entrepreneur déterminera la disposition et les sections des différents éléments de l'ossature en fonction des portées, du type de plafond, de la nature du revêtement, des surcharges dues à l'appareillage électrique ou autres, etc., de manière à assurer dans tous les cas une tenue parfaite des plafonds et cloisons afin de donner toutes garanties de sécurité.

Toutes les fixations des éléments de l'ossature sur le support seront à la charge du présent corps d'état.

Sur des supports en béton, ces fixations se feront soit par pisto-scellement, soit sur douilles ou rails incorporés au coulage, soit sur des crochets laissés en attente au coulage, soit par tout autre moyen efficace à faire agréer par le maître d'œuvre, à l'exclusion des scellements en sous-face de plancher.

Sur des supports métalliques, ces fixations se feront soit par boulonnage sur percements prévus en attente, soit à l'aide de colliers, étriers ou crochets spéciaux.

Sur des supports en bois, ces fixations se feront par tire-fond ou vis à bois de dimensions adéquates.

Tous les éléments de l'ossature et des fixations en métal ferreux devront avoir été traités contre la corrosion, soit par galvanisation à chaud, soit par métallisation au zinc, ou être en métal inoxydable. Exceptionnellement, et après accord du maître d'œuvre, ils pourront être protégés par 2 couches de peinture spéciale anti-corrosion.

5.2.4 REVETEMENT DE PLAFOND

Les éléments du revêtement de plafond seront fixés sur l'ossature suivant le système prévu par le fabricant.

Cette fixation devra être telle qu'il ne puisse se produire aucune déformation du revêtement par suite de dilatations ou autres causes.

La finition du plafond devra être très soigneusement réalisée notamment en ce qui concerne les ajustages en rives et au droit des pénétrations et en aucun cas par un couvre-joint rapporté sous le plafond, sauf après accord écrit du maître d'œuvre.

5.3 SPECIFICATIONS DIVERSES

5.3.1 ÉTAT DE LIVRAISON DES FAUX-PLAFONDS/CLOISONS

Dans aucun cas, la fixation, quelle qu'elle soit, ne devra être visible sur le faux-plafond fini.

Dans le cas où le projet comporte des joints de dilatation, ceux-ci devront impérativement être respectés et le passage de ces joints devra être conforme aux prescriptions du cahier des charges du DTU 58.1 art. 3.5 suivant le ou les types d'ossatures prévus.

Les faux-plafonds devront être livrés pour la réception, dans un état absolument irréprochable et il ne sera toléré aucune tache, souillure, épaufrure de rive, empreinte... autres défauts susceptibles de nuire à l'aspect final.

Tout élément présentant l'un de ces défauts sera immédiatement à remplacer aux frais de l'entrepreneur du présent lot.

5.3.2 SUJETIONS IMPOSEES PAR LES IMPERATIFS DES AUTRES CORPS D'ÉTAT

L'entreprise devra prendre connaissance des documents d'appel d'offres des autres corps d'états en rapport avec le sien, recueillir toutes informations utiles complémentaires sur l'exécution et les limites des autres travaux et apprécier toutes sujétions en résultant.

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge, sans supplément de prix, toutes les sujétions d'exécution imposées par les impératifs des autres corps d'état, notamment :

- Toutes façons de trappes ou volets amovibles ou autres parties de revêtement démontable, pour permettre l'accès aux robinets, tuyauteries, boîtes de dérivations, etc,
- Tous percements et découpages pour passage de tuyauteries, gaines, bouches de ventilation contrôlée ou de soufflage, etc,
- Tous découpages pour mise en place d'appareils d'éclairage ou autres encastrés dans les faux-plafonds/cloisons et encoffrements

L'Entreprise ne pourra jamais arguer que des erreurs ou des omissions puissent la dispenser d'exécuter tous les travaux de sa profession ou fassent l'objet d'une demande de suppléments sur ses prix.

5.3.3 OSSATURES POUR EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Sauf spécifications contraires explicites ci-après, les équipements techniques tels que : appareils de conditionnement d'air, installations de canalisations fluides, appareils d'éclairage, etc., ne seront pas solidarisés avec les faux-plafonds.

5.3.4 SECURITE CONTRE L'INCENDIE

Les éléments constitutifs des faux-plafonds doivent être classés M1.

Les éléments constitutifs des doublages doivent être classés M2.

Aucune matière moyennement ou facilement inflammable ne doit se trouver dans l'intervalle existant entre le faux-plafond et la dalle haute.

5.3.5 ACCESSIBILITE HANDICAPES

L'entreprise est tenue de respecter au cm près les côtes indiquées sur les plans qui tiennent compte de l'accès aux handicapés de tous les locaux : elle devra par conséquent, lors de l'implantation de ses cloisons, prévoir cette côte minimum dans tous les cas de figure et les faire valider par le contrôleur technique avant plaquage. Une marge de sécurité de 1 ou 2cm, sans pénaliser tout autre espace accessible, pourra être pris en compte lors de la mise en œuvre.

5.3.6 RESPONSABILITE ET SECURITE

L'entreprise demeure responsable des dégradations causées sur les travaux déjà exécutés.

Il reste bien entendu que l'entreprise du présent lot sera responsable civilement de tous les accidents matériels ou corporels du fait de ces travaux.

L'entreprise devra se conformer aux règlements de sécurité et notamment la mise en place de ses propres dispositifs de sécurité.

6 DESCRIPTIF DES OUVRAGES

6.1 CLOISONS / DOUBLAGES

6.1.1 TYPE 1

Fourniture et réalisation de cloison isolée en plaque de plâtre sur ossature métallique

<u>Type</u>	Cloison sur ossature métallique type « PLACOSTIL® 72/48 » ou techniquement équivalent
<u>Ossature</u>	Métallique épaisseur 48 mm type « STIL® ML 48/50 » montants simples implantés à 60 cm d'entraxe jusqu'à 3.00 m de hauteur de cloisons
<u>Isolation</u>	Panneau semi-rigide laine minérale classée « A2-s1, d0 » minimum et certifié ACERMI, de 45 mm d'épaisseur maxi, disposé dans l'âme de la cloison
<u>Parements</u>	Constitué d'une plaque de plâtre de part et d'autre, plaque de plâtre hydrofuge classée H1 à bords amincis de 13 mm d'épaisseur au gypse naturel qualité NF de type « BA13 » hydrofuge de chez « KNAUF® » ou « LAFARGE® » ou équivalent, vissée sur l'ossature métallique,
<u>Joints</u>	Traitement des joints entre plaques et raccords aux murs et plafonds par bande à joints en 3 passes Joints acryliques autour des huisseries avant pose des revêtements muraux Interposition d'un joint souple sous le rail au sol dans les pièces dites humides Joint souple mastic en pieds de cloisons
<u>Finition</u>	Très soignée, support livré prêt à peindre
<u>Renfort</u>	Aux angles par arêtes métallique préformées avec profils arrondi en angle et perforations latérales pour pénétration de l'enduit Compris tous renforts nécessaires pour support des équipements éventuels Compris renforts pour cloisons d'une hauteur > 3.00 ml (montant simple implantés à 40 cm d'entraxe jusqu'à une hauteur de 3,10m et montant double implantés à 40 cm d'entraxe pour une hauteur jusqu'à 3,50m)
<u>Pose</u>	Conformément au DTU 25-41 et aux avis techniques du fabricant des plaques de plâtre Raccordement sur murs structure ou sur cloisons par profilés métallique « U » compris joints compribande complétés d'une bande de matériaux souple et isolant ainsi que tous sujétions pour assurer l'affaiblissement acoustique et le degré pare flamme ou coupe-feu requis
<u>Sujétions</u>	Compris toutes sujétions pour rebouchage des passages de tuyauteries
<u>Classement</u>	M2 ▪ Métré M2 vides déduits ▪ Localisation Selon plans architecte, plans de repérage et notamment : ▪ Ensemble des cloisons type 1

6.1.2 TYPE 2

Fourniture et réalisation de cloison isolée en plaque de plâtre CF 1h sur ossature métallique

<u>Type</u>	Cloison sur ossature métallique type « PLACOSTIL® 72/48 » ou techniquement équivalent
<u>Ossature</u>	Métallique épaisseur 48 mm type « STIL® ML 48/50 » montants simples implantés à 60 cm d'entraxe jusqu'à 3.00 m de hauteur de cloisons
<u>Isolation</u>	Panneau semi-rigide laine minérale classée « A2-s1, d0 » minimum et certifié ACERMI, de 45 mm d'épaisseur maxi, disposé dans l'âme de la cloison
<u>Parements</u>	Constitué d'une plaque de plâtre de plâtre à bords amincis de 13 mm d'épaisseur au gypse naturel qualité NF de type « BA13 » hydrofuge d'une part et d'autre part de type « BA13 » feu de chez « KNAUF® » ou « LAFARGE® » ou équivalent vissée sur l'ossature métallique,
<u>Joints</u>	Traitement des joints entre plaques et raccords aux murs et plafonds par bande à joints en 3 passes Joints acryliques autour des huisseries avant pose des revêtements muraux Interposition d'un joint souple sous le rail au sol dans les pièces dites « <i>humides</i> » Joint souple en pieds de cloisons
<u>Finition</u>	Très soignée, support livré prêt à peindre
<u>Renfort</u>	Compris tous renforts nécessaires pour support des équipements éventuels Compris renforts pour cloisons d'une hauteur > 3.00 ml (montant double implantés à 40 cm d'entraxe jusqu'à 3.50 ml de hauteur de cloison)
<u>Pose</u>	Conformément au DTU 25-41 et aux avis techniques du fabricant des plaques de plâtre Raccordement sur murs structure ou sur cloisons par profilés métallique « U » compris joints compribande complétés d'une bande de matériaux souple et isolant ainsi que tous sujétions pour assurer le degré pare flamme ou coupe-feu requis
<u>Sujétions</u>	Compris toutes sujétions pour rebouchage des passages de tuyauteries
<u>Classement</u>	M2 et CF 1h ▪ Métré M2 vides déduits ▪ Localisation Selon plans architecte, plans de repérage et notamment : ▪ Ensemble des cloisons type 2

6.1.3 TYPE 3

Fourniture et réalisation de cloison de doublage 2 faces en plaque de plâtre sur ossature bois

<u>Type</u>	Doublage placoplâtre y compris rail métallique
<u>Ossature</u>	Bois
<u>Rail</u>	Métallique épaisseur 48 mm type « STIL® ML 48/50 » montants simples implantés à 60 cm d'entraxe jusqu'à 3.00 m de hauteur de cloisons
<u>Parements</u>	Constitué d'une plaque de plâtre de part et d'autre, plaque de plâtre hydrofuge classée H1 à bords amincis de 13 mm d'épaisseur au gypse naturel qualité NF de type « BA13 » hydrofuge de chez « KNAUF® » ou « LAFARGE® » ou équivalent, vissée sur l'ossature métallique,
<u>Joints</u>	Traitement des joints entre plaques et raccords aux murs et plafonds par bande à joints en 3 passes Joints acryliques autour des huisseries avant pose des revêtements muraux Interposition d'un joint souple sous le rail au sol dans les pièces dites humides Joint souple mastic en pieds de cloisons
<u>Finition</u>	Très soignée, support livré prêt à peindre
<u>Renfort</u>	Aux angles par arêtes métallique préformées avec profils arrondi en angle et perforations latérales pour pénétration de l'enduit Compris tous renforts nécessaires pour support des équipements éventuels Compris renforts pour cloisons d'une hauteur > 3.00 ml (montant simple implantés à 40 cm d'entraxe jusqu'à une hauteur de 3,10m et montant double implantés à 40 cm d'entraxe pour une hauteur jusqu'à 3,50m)
<u>Pose</u>	Conformément au DTU 25-41 et aux avis techniques du fabricant des plaques de plâtre Raccordement sur murs structure ou sur cloisons par profilés métallique « U » compris joints compribande complétés d'une bande de matériaux souple et isolant ainsi que tous sujétions pour assurer l'affaiblissement acoustique et le degré pare flamme ou coupe-feu requis
<u>Sujétions</u>	Compris toutes sujétions pour rebouchage des passages de tuyauteries
<u>Classement</u>	M2 et SF/CF 1h ▪ Métré M2 vides déduits ▪ Localisation Selon plans architecte, plans de repérage et notamment : ▪ Ensemble des cloisons type 3

6.1.4 TYPE 4 ET 5

Fourniture et réalisation d'un doublage intérieur en plaque de plâtre CF 1h sur ossature bois

<u>Type</u>	Doublage placoplâtre y compris rail métallique
<u>Ossature</u>	Bois
<u>Rail</u>	Métallique épaisseur 48 mm type « STIL® ML 48/50 » montants simples implantés à 60 cm d'entraxe jusqu'à 3.00 m de hauteur de cloisons
<u>Doublage</u>	Constitué d'une plaque de plaque de plâtre hydrofuge classée H1 à bords amincis de 13 mm d'épaisseur au gypse naturel qualité NF de type « BA13 » feu de chez « KNAUF® » ou « LAFARGE® » ou équivalent, vissée sur l'ossature métallique,
<u>Joints</u>	Traitement des joints entre plaques et raccords aux murs et plafonds par bande à joints en 3 passes Joints acryliques autour des huisseries avant pose des revêtements muraux Interposition d'un joint souple sous le rail au sol dans les pièces dites humides Joint souple mastic en pieds de cloisons
<u>Finition</u>	Très soignée, support livré prêt à peindre
<u>Renfort</u>	Aux angles par arêtes métallique préformées avec profils arrondi en angle et perforations latérales pour pénétration de l'enduit Compris tous renforts nécessaires pour support des équipements éventuels Compris renforts pour cloisons d'une hauteur > 3.00 ml (montant simple implantés à 40 cm d'entraxe jusqu'à une hauteur de 3,10m et montant double implantés à 40 cm d'entraxe pour une hauteur jusqu'à 3,50m)
<u>Pose</u>	Conformément au DTU 25-41 et aux avis techniques du fabricant des plaques de plâtre Raccordement sur murs structure ou sur cloisons par profilés métallique « U » compris joints compribande complétés d'une bande de matériaux souple et isolant ainsi que tous sujétions pour assurer l'affaiblissement acoustique et le degré pare flamme ou coupe-feu requis
<u>Sujétions</u>	Compris toutes sujétions pour rebouchage des passages de tuyauteries
<u>Classement</u>	M2 et SF/CF 1h ▪ Métré M2 vides déduits ▪ Localisation Selon plans architecte, plans de repérage et notamment : ▪ Ensemble des cloisons type 5

6.1.5 TYPE 6

Fourniture et réalisation de cloison acoustique en plaque de plâtre sur ossature métallique

<u>Type</u>	Cloison sur ossature métallique type « PLACOSTIL® 72/48 » ou techniquement équivalent
<u>Ossature</u>	Métallique épaisseur 48 mm type « STIL® ML 48/50 » montants simples implantés à 60 cm d'entraxe jusqu'à 3.00 m de hauteur de cloisons
<u>Isolation</u>	Panneau semi-rigide laine minérale classée « A2-s1, d0 » minimum et certifié ACERMI, de 45 mm d'épaisseur maxi, disposé dans l'âme de la cloison
<u>Parements</u>	Constitué d'une plaque de plâtre de part et d'autre, plaque de plâtre hydrofuge classée H1 à bords amincis de 13 mm d'épaisseur au gypse naturel qualité NF de type « BA13 » hydrofuge de chez « KNAUF® » ou « LAFARGE® » ou équivalent, vissée sur l'ossature métallique,
<u>Joints</u>	Traitement des joints entre plaques et raccords aux murs et plafonds par bande à joints en 3 passes Joints acryliques autour des huisseries avant pose des revêtements muraux Interposition d'un joint souple sous le rail au sol dans les pièces dites humides Joint souple mastic en pieds de cloisons
<u>Finition</u>	Très soignée, support livré prêt à peindre
<u>Renfort</u>	Aux angles par arêtes métallique préformées avec profils arrondi en angle et perforations latérales pour pénétration de l'enduit Compris tous renforts nécessaires pour support des équipements éventuels Compris renforts pour cloisons d'une hauteur > 3.00 ml (montant simple implantés à 40 cm d'entraxe jusqu'à une hauteur de 3,10m et montant double implantés à 40 cm d'entraxe pour une hauteur jusqu'à 3,50m)
<u>Pose</u>	Conformément au DTU 25-41 et aux avis techniques du fabricant des plaques de plâtre Raccordement sur murs structure ou sur cloisons par profilés métallique « U » compris joints compribande complétés d'une bande de matériaux souple et isolant ainsi que tous sujétions pour assurer l'affaiblissement acoustique et le degré pare flamme ou coupe-feu requis
<u>Sujétions</u>	Compris toutes sujétions pour rebouchage des passages de tuyauteries

<u>Classement</u>	M2
	Affaiblissement acoustique : 42 dB minimum
	▪ Métré M2 vides déduits ▪ Localisation Selon plans architecte, plans de repérage et notamment : ▪ Ensemble des cloisons type 6

6.1.6 TYPE 7

Fourniture et réalisation d'habillage de murs béton en plaques de plâtre y/c isolant PSE

<u>Parements</u>	Constitué d'une plaque de plâtre hydrofuge classée H1 à bords amincis de 13 mm d'épaisseur, au gypse naturel, qualité NF et d'un panneau isolant en PSE, de type « <i>Poluplac G</i> » de chez « KNAUF® » ou équivalent collé au support
<u>Pose</u>	Collage à l'aide d'un mortier adhésif appliqué en plot suivant les prescriptions du fabricant et du DTU 25.42 en assurant toutes les sujétions de raccordement avec les parements voisins et les menuiseries Mise en œuvre toute hauteur, de plancher à plancher
<u>Ébrasements</u>	Habillage des ébrasements intérieurs en plaques de plâtre type « <i>BA 13</i> » Angles rentrants et sortants seront traités par un profil d'angle métallique
<u>Finition</u>	Traitement des joints par pose de bandes à l'enduit d'encollage, ponçage et enduit soigné Joints acryliques autour des huisseries avant pose des revêtements muraux Finition très soignée, support livré prêt à peindre Y compris rebouchage des passages de tuyauterie ▪ Métré M2 vides déduits ▪ Localisation Selon plans architecte, plans de repérage et notamment : ▪ Ensemble des cloisons type 7

6.1.7 TYPE 8

Fourniture et réalisation de cloison isolée en plaque de plâtre CF 1h sur ossature métallique

<u>Type</u>	Cloison sur ossature métallique type « PLACOSTIL® 72/48 » ou techniquement équivalent
<u>Ossature</u>	Métallique épaisseur 48 mm type « STIL® ML 48/50 » montants simples d'entraxe à justifier selon calcul pour supporter le faux plafond (boîte dans la boîte) jusqu'à 3.00 m de hauteur de cloisons
<u>Isolation</u>	Panneau semi-rigide laine minérale classée « <i>A2-s1, d0</i> » minimum et certifié ACERMI, de 45 mm d'épaisseur maxi, disposé dans l'âme de la cloison
<u>Parements</u>	Constitué d'une plaque de plâtre de plâtre à bords amincis de 13 mm d'épaisseur au gypse naturel qualité NF de type « <i>BA13</i> » hydrofuge d'une part et d'autre part de type « <i>BA13</i> » feu de chez « KNAUF® » ou « LAFARGE® » ou équivalent vissée sur l'ossature métallique,
<u>Joints</u>	Traitement des joints entre plaques et raccords aux murs et plafonds par bande à joints en 3 passes Joints acryliques autour des huisseries avant pose des revêtements muraux Interposition d'un joint souple sous le rail au sol dans les pièces dites « <i>humides</i> » Joint souple en pieds de cloisons
<u>Finition</u>	Très soignée, support livré prêt à peindre
<u>Renfort</u>	Compris tous renforts nécessaires pour support des équipements éventuels Compris renforts pour cloisons d'une hauteur > 3.00 ml (montant double implantés à 40 cm d'entraxe jusqu'à 3.50 ml de hauteur de cloison)
<u>Pose</u>	Conformément au DTU 25-41 et aux avis techniques du fabricant des plaques de plâtre Raccordement sur murs structure ou sur cloisons par profilés métallique « U » compris joints compribande complétés d'une bande de matériaux souple et isolant ainsi que tous sujétions pour assurer le degré pare flamme ou coupe-feu requis
<u>Sujétions</u>	Compris toutes sujétions pour rebouchage des passages de tuyauteries
<u>Classement</u>	M2 et CF 1h ▪ Métré M2 vides déduits ▪ Localisation Selon plans architecte, plans de repérage et notamment : ▪ Ensemble des cloisons type 8

6.2 ENCOFFREMENT

6.2.1 ENCOFFREMENT INTERIEUR ACOUSTIQUE / SOFFITE

Réalisation d'encoffrement de gaines horizontales et/ou verticales, englobant les gaines de ventilation, chutes et autres canalisations

Mise en œuvre suivant prescriptions fabricant. Cette prestation englobe les gaines, soffites et encoffrements de toute nature sur l'ensemble du projet

<u>Type</u>	Demi cloison de type « PLACOSTIL® 72/48 » ou équivalent
<u>Ossature</u>	Par semelles, rails et montants en acier galvanisé de 48 mm
<u>Isolation</u>	Panneau semi-rigide laine minérale classée « A2-s1, d0 » minimum et certifié ACERMI, sur toutes les faces Un traitement acoustique sera nécessaire dans les gaines et soffites, par bourrage laine minérale ou de laine de roche de 45mm d'épaisseur. L'indice d'affaiblissement acoustique sera de $R_w+C > 30$ dB Les chutes seront emballées par le présent corps d'état de laine minérale sur toute la hauteur de la gaine
<u>Parement</u>	Constitué d'une plaque de plâtre de part et d'autre, plaque de plâtre à bords amincis de 13 mm d'épaisseur au gypse naturel qualité NF de type « BA13 » hydrofuge de chez « KNAUF® » ou « LAFARGE® » ou équivalent, vissée sur l'ossature métallique
<u>Joint</u>	Traitement des joints par pose de bandes à l'enduit d'encollage, ponçage et enduit soigné Joints acryliques autour des menuiseries (trappes)
<u>Finition</u>	Très soignée
<u>Hauteur</u>	Mise en œuvre de dalle à dalle
<u>Dimensions</u>	Dimensionnement des habillages pour contenir les canalisations de plomberie et de ventilation
<u>Etanchéité</u>	Etanchéité à l'air entre rail et le sol et/ou mur par ruban résilient complété par un joint au mastic acrylique
<u>Classement</u>	Coupe-feu ½ h EI 30
<u>Sujétions</u>	Réservation en concertation avec « l'ELECTRICIEN » et le « PLOMBIER » pour incorporation des trappes Y compris rebouchage des passages de tuyauterie
▪ Métré	M2
▪ Localisation	Selon plans architecte, plans de repérage et notamment :
▪	Ensemble des encoffrements et soffites intérieurs

6.2.2 ENCOFFREMENT EXTERIEUR CTBX

Réalisation de plafond démontable en bois type CTBX qualité extérieur sur bois pin classe IV comprenant :

<u>Support</u>	Maçonnerie / plancher
<u>Ossature</u>	Tasseaux bois en pin classe IV, fixé à la maçonnerie en partie haute
<u>Parement</u>	Panneau bois en CTBX qualité extérieure,
<u>Calepinage</u>	Suivant plans architecte
<u>Finition</u>	Saturateur

Y compris tous accessoires de découpe, de pose et de finition pour une parfaite finition de l'ensemble
Y compris ensemble des joues

- **Métré** **M2**
- **Localisation** **Selon plans architecte, plans de repérage et notamment :**
- **Faux plafonds extérieurs coursives le long du local 2.13**

6.3 FAUX PLAFONDS

6.3.1 FAUX PLAFOND PLAQUES DE PLÂTRE SUR OSSATURE METALLIQUE

Réalisation de plafond fixe en plaques de plâtre sur ossature métallique comprenant :

<u>Support</u>	Maçonnerie et/ou Charpente bois
<u>Ossature</u>	Ossature primaire en acier galvanisé, fixée aux parois périphériques et adaptée à la portée, compris ossature de renfort et contreventement verticaux Ossature secondaire par fourrure en acier galvanisé, implanté à 0.60 ml d'entraxe clipsée sur l'ossature primaire
<u>Parement</u>	Constitué d'une plaque de plâtre à bords amincis de 13 mm d'épaisseur au gypse naturel qualité NF de type « BA13 » hydrofuge de chez « KNAUF® » ou « LAFARGE® » ou équivalent, posée et vissé perpendiculairement à l'ossature
<u>Joints</u>	Traitement des joints par bande calicots, ragréage et exécution d'un ratissage général à l'enduit spécial
<u>Renfort</u>	Ponctuel au droit des suspentes de brasseur d'air en tenant compte du poids et du mouvement
<u>Finition</u>	Prêt à peindre
<u>Classement</u>	M1
<u>Sujétions</u>	Compris joues et retombés en plaque de plâtre et toutes sujétions pour passages de tuyauteries Y compris toutes sujétions de liaisons au faux plafond en dalles Le dimensionnement et la mise en œuvre des faux plafonds devront être conforme à la note sismique jointe au dossier
▪ Métré	M2
▪ Localisation	Selon plans architecte, plans de repérage et notamment :
▪	Ensemble des faux plafonds droits et rampants plaque de plâtre

6.3.2 FAUX PLAFOND PLAQUES DE PLÂTRE SUR OSSATURE METALLIQUE CF1H

Réalisation de plafond fixe en plaques de plâtre sur ossature métallique comprenant :

<u>Support</u>	Charpente bois
<u>Ossature</u>	Ossature primaire en acier galvanisé, fixée aux parois périphériques et adaptée à la portée, compris ossature de renfort et contreventement verticaux Ossature secondaire par fourrure en acier galvanisé, implanté à 0.60 ml d'entraxe clipsée sur l'ossature primaire
<u>Parement</u>	Constitué d'une plaque de plâtre à bords amincis de 13 mm d'épaisseur au gypse naturel qualité NF de type « Placoflam BA13 » de chez « KNAUF® » ou « LAFARGE® » ou équivalent, posée et vissé perpendiculairement à l'ossature
<u>Joints</u>	Traitement des joints par bande calicots, ragréage et exécution d'un ratissage général à l'enduit spécial
<u>Renfort</u>	Ponctuel au droit des suspentes de brasseur d'air en tenant compte du poids et du mouvement
<u>Finition</u>	Prêt à peindre
<u>Classement</u>	CF 1h
<u>Sujétions</u>	Compris joues et retombés en plaque de plâtre et toutes sujétions pour passages de tuyauteries Y compris toutes sujétions de liaisons au faux plafond en dalles Le dimensionnement et la mise en œuvre des faux plafonds devront être conforme à la note sismique jointe au dossier
▪ Métré	M2
▪ Localisation	Selon plans architecte, plans de repérage et notamment :
▪	Ensemble des faux plafonds droits et rampants plaque de plâtre CF 1h

6.3.3 FAUX PLAFOND PLAQUES DE PLÂTRE SUR OSSATURE METALLIQUE CF 1H BOÎTE DANS LA BOÎTE

Réalisation de plafond fixe en plaques de plâtre sur ossature métallique comprenant :

<u>Support</u>	Maçonnerie et/ou cloisons type 8 (cf § 6.1.8)
<u>Ossature</u>	Ossature primaire nécessaire en acier galvanisé, entraxe à déterminer selon calcul pour le système boîte dans la boîte
<u>Parement</u>	Constitué d'une plaque de plâtre à bords amincis de 13 mm d'épaisseur au gypse naturel qualité NF de type « <i>Placoflam BA13</i> » de chez « KNAUF® » ou « LAFARGE® » ou équivalent, posée et vissée perpendiculairement à l'ossature
<u>Joints</u>	Traitement des joints par bande calicots, ragréage et exécution d'un ratissage général à l'enduit spécial
<u>Finition</u>	Prêt à peindre
<u>Classement</u>	CF 1h
<u>Sujétions</u>	Compris joues et retombés en plaque de plâtre et toutes sujétions pour passages de tuyauteries Le dimensionnement et la mise en œuvre des faux plafonds devront être conforme à la note sismique jointe au dossier
▪ Métré	M2
▪ Localisation	Selon plans architecte, plans de repérage et notamment :
▪	Ensemble des faux plafonds plaque de plâtre CF 1h

6.3.4 FAUX PLAFOND PLAQUES DE PLÂTRE SUR OSSATURE METALLIQUE HYDROFUGE

Réalisation de plafond fixe en plaques de plâtre sur ossature métallique comprenant :

<u>Support</u>	Maçonnerie et/ou Charpente bois
<u>Ossature</u>	Ossature primaire en acier galvanisé, fixée aux parois périphériques et adaptée à la portée, compris ossature de renfort et contreventement verticaux Ossature secondaire par fourrure en acier galvanisé, implanté à 0.60 ml d'entraxe clipsée sur l'ossature primaire
<u>Parement</u>	Constitué d'une plaque de plâtre à bords amincis de 13 mm d'épaisseur au gypse naturel qualité NF de type « <i>Placomarine BA13</i> » de chez « KNAUF® » ou « LAFARGE® » ou équivalent, posée et vissée perpendiculairement à l'ossature
<u>Joints</u>	Traitement des joints par bande calicots, ragréage et exécution d'un ratissage général à l'enduit spécial
<u>Renfort</u>	Ponctuel au droit des suspentes de brasseur d'air en tenant compte du poids et du mouvement
<u>Finition</u>	Prêt à peindre
<u>Classement</u>	CF 1h
<u>Sujétions</u>	Compris joues et retombés en plaque de plâtre et toutes sujétions pour passages de tuyauteries Y compris toutes sujétions de liaisons au faux plafond en dalles Le dimensionnement et la mise en œuvre des faux plafonds devront être conforme à la note sismique jointe au dossier
▪ Métré	M2
▪ Localisation	Selon plans architecte, plans de repérage et notamment :
▪	Ensemble des faux plafonds droits et rampants plaque de plâtre hydrofuge

6.3.5 FAUX PLAFOND EN DALLES DEMONTABLES MINERALES

Réalisation de plafond démontable en dalles minérales sur ossature métallique comprenant :

<u>Support</u>	Maçonnerie et/ou Charpente bois
<u>Ossature</u>	Ossature primaire en acier galvanisé, fixée aux parois périphériques et adaptée à la portée, compris ossature de renfort et contreventement verticaux Ossature secondaire par fourrure en acier galvanisé, implanté à 0.60 ml d'entraxe clipsée sur l'ossature primaire
<u>Acoustique</u>	Butée acoustique visant à réduire les transmissions sonores entre les vibrations de toiture et l'ossature des faux plafonds
<u>Parement</u>	Dalle 60 x 60 cm, Bord A+
<u>Teinte</u>	au choix de l'architecte
<u>Calepinage</u>	Suivant plans architecte de façon à obtenir des bandes périphériques opposées de même largeur
<u>Plenum</u>	Hauteur libre du plenum suivant indications des plans
<u>Classement</u>	M1 pour la partie ERP du RDC (accueil et médiation) M2 pour la partie ERT
<u>Finition</u>	Finition très soignée pour support livré prêt à peindre
<u>Sujétions</u>	Y compris toutes sujétions pour incorporation de grille de VMC, de climatisation ou de luminaire Y compris toutes sujétions de liaisons au faux plafond en plaques de plâtre Y compris tous accessoires de découpe, de pose et de finition pour une parfaite finition de l'ensemble Le dimensionnement et la mise en œuvre des faux plafonds devront être conforme à la note sismique jointe au dossier
▪ Métré	M2
▪ Localisation	Selon plans architecte, plans de repérage et notamment :
▪	Ensemble des faux plafonds droits en dalle démontable

6.3.6 FAUX PLAFOND EN DALLES DEMONTABLES MINERALES PERFOREES

Réalisation de plafond démontable en dalles minérales sur ossature métallique comprenant :

<u>Support</u>	Maçonnerie et/ou Charpente bois
<u>Ossature</u>	Ossature primaire en acier galvanisé, fixée aux parois périphériques et adaptée à la portée, compris ossature de renfort et contreventement verticaux Ossature secondaire par fourrure en acier galvanisé, implanté à 0.60 ml d'entraxe clipsée sur l'ossature primaire
<u>Acoustique</u>	Butée acoustique visant à réduire les transmissions sonores entre les vibrations de toiture et l'ossature des faux plafonds
<u>Parement</u>	Dalle 60 x 60 cm perforées, Bord A+
<u>Teinte</u>	au choix de l'architecte
<u>Calepinage</u>	Suivant plans architecte de façon à obtenir des bandes périphériques opposées de même largeur
<u>Plenum</u>	Hauteur libre du plenum suivant indications des plans
<u>Finition</u>	Finition très soignée pour support livré prêt à peindre
<u>Sujétions</u>	Y compris toutes sujétions pour incorporation de grille de VMC, de climatisation ou de luminaire Y compris toutes sujétions de liaisons au faux plafond en plaques de plâtre Y compris tous accessoires de découpe, de pose et de finition pour une parfaite finition de l'ensemble Le dimensionnement et la mise en œuvre des faux plafonds devront être conforme à la note sismique jointe au dossier
▪ Métré	M2
▪ Localisation	Selon plans architecte, plans de repérage et notamment :
▪	Ensemble des faux plafonds droits en dalle démontable perforée

6.4 OUVRAGE DIVERS

6.4.1 CLOISONS AMOVIBLE

Fourniture et mise en œuvre de murs mobiles y compris porte

<u>Type</u>	Cloisons mobile, se repliant en accordéon à part égale de part et d'autre de la pièce
<u>Composition</u>	Eléments plans indépendants, coulissants dans un rail supérieur sans rail au sol Garantie 5 ans pièces et main d'œuvre.
<u>Rail</u>	Profilé aluminium anodisé naturel.
<u>Fixation</u>	En applique ou sous poutre BA à l'aide de tiges filetées et barrettes de mise à niveau suivant préconisation du fabricant. Habillage par caisson en tôle laquée à la charge du présent lot
<u>Vantaux</u>	Constitués d'une ossature métallique en aluminium anodisé naturel avec montants verticaux et traverses horizontales autoporteur assurant une protection efficace du chant des panneaux et de 2 plaques d'aggloméré haute densité de 16 mm d'épaisseur classement au feu M1.
<u>Porte</u>	Dimension 0.93 x 2.10 ht
<u>Remplissage</u>	Laine de roche haute densité classement au feu M0
<u>Equipement</u>	Systèmes de roulement : 1 chariot central composé de 4 roulettes en polymère autolubrifiant et inusable assurant un déplacement souple et silencieux sans frottement. Mécanisme de verrouillage des traverses mobiles haute et basse par 1/3 de tour à l'aide d'une clé de manœuvre
<u>Classement</u>	Affaiblissement acoustique : RA=RW+C 43 dB requis
<u>Dimension totale</u>	3.50 x 2.50 ht
▪ Métré	Unité
▪ Localisation	Selon plans architecte, plans de repérage et notamment :
▪	Pour espace de consultation

6.4.2 TRAPPE DE VISITE

Fourniture et pose de trappe de visite

<u>Type</u>	Trappe du commerce type « pousser / Lâcher » en tôle laquée
<u>Composition</u>	Cadre en tôle aluminium pliée laqué blanc. Porte en tôle aluminium pliée laqué blanc
<u>Pose</u>	Scellement, fixations, fourrure, calage, protection, ajustage et toutes sujétions de mise en œuvre
<u>Manœuvre</u>	Ouverture et fermeture par pression
<u>Position</u>	Suivant indication du PLOMBIER et de l'ELECTRICIEN
<u>Sujétions</u>	Y compris toutes sujétions pour une parfaites finition de l'ensemble
▪ Métré	Unité
▪ Localisation	Selon plans architecte, plans de repérage et notamment :
▪	Ensemble des trappes sur encoffrement

Lu et accepté
L'entrepreneur